

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 23 octobre 2020</b>	<b>N° 2020-322</b>

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN  
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS  
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45  
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 23 octobre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Secrétariat général <b>Direction des assemblées métropolitaines</b>	<b>N° 2020-322</b>

---

**Aide d'urgence de Bordeaux Métropole suite à la catastrophe naturelle provoquée par la Tempête Alex - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La tempête Alex qui a touché le territoire le 2 octobre dernier avec près de 500 mm de précipitations en 36 heures a entraîné des crues meurtrières dans les vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée dans les Alpes Maritimes. A ce jour le bilan humain est de 5 morts et 13 personnes disparues.

Au-delà de ce lourd bilan humain, le bilan matériel est considérable – des routes, des réseaux d'eau ont été entièrement détruits et le chiffrage des coûts de la reconstruction se chiffrera en centaines de millions d'euros. La population a été fortement touchée et a trouvé l'ensemble des collectivités territoriales engagées solidairement pour leur porter secours, assistance et appui tant dans l'urgence que pour la reconstruction qui aujourd'hui s'impose.

Notre territoire ne saurait rester insensible à cette catastrophe. Bordeaux métropole a su se montrer solidaire lors de catastrophes naturelles ou industrielles majeures intervenues dans l'Aude ou encore très récemment le 4 aout dernier au Liban.

Bordeaux Métropole, en cohérence avec ses valeurs, souhaite manifester de façon concrète son soutien suite à cette catastrophe naturelle. Cette aide permettra de mobiliser des crédits pour reconstruire le territoire après le passage de la Tempête Alex. Il est évident qu'eu égard d'une part à l'ampleur des dégâts et d'autre part, aux multiples interventions auxquelles Bordeaux Métropole fait face sur le plan économique, sanitaire et social, cette aide aura une dimension d'urgence. A ce titre, le Conseil de Bordeaux Métropole propose de fixer le montant de l'aide à 50 000 €. Cette somme sera versée à la régie Eau d'Azur (Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)) qui assure la gestion du service public de l'eau potable sur 49 communes. Cette aide représente un témoignage de l'esprit de solidarité qui anime les élus et les habitants de Bordeaux Métropole. Les sommes collectées permettront ainsi d'assurer la réparation des réseaux d'eau.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le caractère exceptionnel de la dépense,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole souhaite apporter son soutien à l'élan de solidarité organisé sous l'égide de la Régie Eau d'Azur,

**DECIDE**

**Article 1** : d'accorder une aide de 50 000 € sous forme de paiement unique destinée à la régie Eau d'Azur pour la reconstitution des réseaux d'eau détruits par la tempête Alex,

**Article 2** : de procéder, compte tenu du caractère exceptionnel et urgent, au versement de cette subvention, dès que la présente décision sera exécutoire ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte afférent

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020 - chapitre 65 - article 657382 - fonction 12.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>27 OCTOBRE 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>27 OCTOBRE 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Président,  Monsieur Alain ANZIANI</p>
---	--